

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 06/10/2022 SLO

ID : 037-200043065-20220929-2022_09_08-DE

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 22 septembre 2022

Date d'affichage :

Le 22 septembre 2022

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 32

Votes exprimés :

Pour : 26

Contre : 2 (M. Levha, M. Leleu)

Abstention : 4 (Mme Guichard, M. Ravier, M. Leveau, Mme Santacana)

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA (à partir du point II), Madame Marie ARNOULT (jusqu'au point XI), Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Madame Maud TESSIER (suppléante de M. Philippe DENIAU), Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point XII Madame Marie ARNOULT à Madame Christine FAUQUET.

Excusé(s) : Monsieur Pascal GASNIER.

Secrétaire de séance : Madame Blandine BENOIST.

Délibération n°2022 – 09 – 08

Administration générale

Modification des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein de l'Assemblée générale e-administration GIP RECIA

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu la délibération n°2018-07-01 du 17 décembre 2018 approuvant l'adhésion au GIP RECIA.

Vu la délibération n° 2020-05-31 du 3 septembre 2020 relative à la désignation des membres de l'assemblée générale e-administration / GIP RECIA ;

Vu la démission de Monsieur Richard Chatellier, par courrier en date du 11 août 2022, reçu par la Président de Val d'Amboise le 17 août 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre ;

Vu la délibération 2022-09-01 du 29 septembre 2022 prenant acte de l'installation de Monsieur Cyrille Martin comme nouvel élu communautaire ;

Considérant que la Communauté de Communes du Val d'Amboise doit désigner un titulaire et un suppléant afin de la représenter lors de l'assemblée Générale E-Administration /Gip Récia,

Considérant la démission de Monsieur Richard Chatellier, qui siégeait en tant que représentant de la CCVA au sein de l'Assemblée générale e-administration GIP RECIA, de sa fonction d'élu communautaire. Il convient de procéder à son remplacement, pour représenter Val d'Amboise. Les autres membres restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité :

- **De désigner** M. Cyrille MARTIN comme représentant suppléant de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein l'assemblée générale e-administration / GIP RECIA
- **De prendre acte** de la nouvelle composition des représentants de la CCVA : M. Jocelyn GARÇONNET en tant que titulaire et M. Cyrille MARTIN en tant que suppléant.

Le Président,

Thierry BOUTARD

